

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau tenue exceptionnellement en huis clos le lundi 7 mars 2022 à compter de 19 h, à laquelle sont présents le maire, Roch Carpentier, les conseillers Gilles Courchaine, Hugo Carle et Yves Morin ainsi que la conseillère madame Linda Lirette. Les conseillères mesdames Mélanie Renaud et Sylvie Leclair étaient présentes à la séance via visioconférence et formant quorum sous la présidence du maire.

Assiste également à la séance en huis clos, madame Nathalie Lewis, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Ouverture de l'assemblée 2022-03-R12168

Gilles Courchaine appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Adoption de l'ordre du jour 2022-03-R12169

Yves Morin appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 février 2022
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 février 2022
 - 2.3 Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Incendie et sécurité publique
 - 4.1 Congrès AGSICQ
 - 4.2 Adhésion – Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec
5. Administration
 - 5.1 Ajustement salarial poste bibliothécaire, aide bibliothécaire et journalier
 - 5.2 Adoption du Règlement 323-22 : Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux
 - 5.3 Contrat communications
 - 5.4 Congrès FQM
 - 5.5 Congrès ADMQ
 - 5.6 Mise en candidature – Médaille Gouverneur général
6. Aménagement et urbanisme
7. Transports
 - 7.1 RIRL - Fin des travaux
8. Loisirs, culture et bibliothèque
9. Responsabilité sociale
11. Hygiène du milieu
12. Développement économique et touristique
 - 12.1 Comité de jumelage avec Arleuf
 - 12.2 Entente PERO – entretien des sentiers pédestres saison 2022
 - 12.3 Projet d'entretien des sentiers pédestres – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité
 - 12.4 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 292-17 : Règlement pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec
 - 12.5 Adoption du projet de règlement numéro 325-22 modifiant le Règlement 292-17 : Règlement pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec
 - 12.6 Servitude Vieux Clocher

- 12.7 Demande de subvention culture MRCVG
- 13. VARIA
- 14. Correspondances
 - 14.1 Demande d'appui – Ville de Maniwaki – Étude pour la construction d'un 2^e pont sur la rivière Désert
 - 14.2 Demande d'appui – MRCVG – Demande au ministère des Transports (MTQ) – Budgets spéciaux dédiés à la route 105 et à l'autoroute 5
 - 14.3 Demande d'appui – MRCVG – Adoption projet pilote de gouvernance locale en santé et services sociaux
 - 14.4 Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
 - 14.5 Demande d'appui Tricentris
- 15. Autres correspondances
- 16. Parole au public et période de questions
- 17. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption des comptes et des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 février 2022 2022-03-R12170

Gilles Courchaine appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 février 2022 2022-03-R12171

Sylvie Leclair appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Adoption des comptes payés et à payer de la période 2022-03-R12172

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 82 386,70 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés :	12 773,76 \$
Comptes à payer :	35 713,42 \$
Salaires :	33 899,52 \$

EN CONSÉQUENCE, Yves Morin appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

3.0 Parole au public

4.0 Incendie et sécurité publique

4.1 Congrès AGSICQ 2022-03-R12173

Mélanie Renaud appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu d'autoriser Dominique Barbe et Mathieu Morin à assister au Congrès de l'AGSICQ, qui se tiendra du 21 au 24 mai 2022 à Laval. Il est également résolu que les dépenses afférentes à cette participation soient aux frais de la municipalité.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 Adhésion – Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec 2022-03-R12174

Yves Morin appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu de procéder à l'adhésion à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec de messieurs Dominique Barbe et Mathieu Morin au coût de 280 \$ plus taxes chacun.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.0 Administration

5.1 Ajustement salariale poste bibliothécaire, aide bibliothécaire et journalier 2022-03-R12175

Mélanie Renaud appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'autoriser les augmentations salariales de la bibliothécaire, l'aide bibliothécaire et le journalier selon le tableau établi.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 Adoption du Règlement 323-22 : Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux 2022-03-R12176

Gilles Courchaine appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu d'adopter le Règlement 323-22; Code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.3 Contrat communications 2022-03-R12177

Sylvie Leclair appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à majorer le taux mensuel de monsieur Charles Sirois pour ses services de communication au taux de 150 \$ par mois à raison de 4 heures de travail par mois et l'excédent sera payé au taux de 25 \$ l'heure.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.4 Congrès FQM 2022-03-R12178

Mélanie Renaud appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'autoriser le maire ainsi que la conseillère Linda Lirette à assister au Congrès annuel de la FQM, qui se tiendra les 22, 23 et 24 septembre 2022 à Montréal. Il est également résolu que les dépenses afférentes à cette participation seront aux frais de la municipalité.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.5 Congrès ADMQ 2022-03-R12179

Hugo Carle appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à assister au Congrès annuel de l'ADMQ, qui se tiendra le 15, 16 et 17 juin 2022 à Québec au coût de 539 \$ plus taxes. Il est également résolu que les dépenses afférentes à cette participation soient aux frais de la municipalité.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.6 Mise en candidature – Médaille Gouverneur général 2022-03-R12180

Linda Lirette appuyée de Mélanie Renaud propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à soumettre la mise en candidature de messieurs Jean-François Gagnon et Jean-Maurice Gagnon pour une décoration pour actes de bravoure.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6.0 Aménagement et urbanisme

7.0 Transport

7.1 RIRL – Fin des travaux 2022-03-R12181

Considérant que l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. a exécuté les travaux relatifs au contrat SAI-1703, contrat relatif à la réfection de divers tronçons du chemin Principal;

Considérant que les coûts des travaux de réfection de divers tronçons du chemin Principal sont des travaux admissibles au programme de subvention RIRL;

Considérant que les travaux relatifs à ce contrat ont été exécutés pendant l'année 2021;

Considérant que des paiements totalisant la somme de 1 829 535 \$ ont été effectués pour ce contrat;

Considérant que le délai de garantie de 12 mois, concernant le bon état et le bon fonctionnement des travaux, se termine en octobre 2021;

Considérant que nous avons reçu le certificat de réception définitive;

Considérant que, suite à la réception du certificat de réception définitive, la municipalité a procédé au paiement final à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc.

En conséquence, Yves Morin appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu de déclarer la fin du projet et de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'émettre les versements de la subvention.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

8.0 Loisirs, culture et bibliothèque

9.0 Responsabilité sociale

10. Environnement

11. Hygiène du milieu

12. Développement économique et touristique

12.1 Comité de jumelage avec Arleuf 2022-03-R12182

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu de nommer Roch Carpentier, Nathalie Lewis, Patrice Sautereau du Part, Agathe Quévillon, Linda Lirette, André Legris, Diane Brazeau et Daniel Daoust, représentants sur le comité de jumelage avec Arleuf.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 Entente PERO – entretien des sentiers pédestres saison 2022 2022-03-R11283

Mélanie Renaud appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec le PERO pour l'entretien des sentiers pédestres pour la saison 2022.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12.3 Projet d'entretien des sentiers pédestres – Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité 2022-03-R12184

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Denholm, Blue Sea, Messines, Cayamant, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Grand-Remous et Montcerf-Lytton désirent présenter un projet d'entretien de sentiers pédestres dans le cadre de l'aide financière;

ATTENDU QUE le projet se déroulera sur deux ans, soit pendant l'exercice 2022-2023 et l'exercice 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Leclair appuyé par Yves Morin et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau s'engage à participer au projet d'entretien de sentiers pédestres et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Denholm, organisme responsable du projet.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12.4 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 292-17 : Règlement pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec 2022-03-R12185

Avis de motion est lancé par la conseillère Sylvie Leclair que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un Règlement modifiant le Règlement 292-17 : Règlement pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12.5 Adoption du projet de Règlement numéro 325-22 modifiant le Règlement 292-17 : Règlement pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec 2022-03-R12186

Mélanie Renaud appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'adopter le projet de Règlement 325-22 modifiant le Règlement 292-17 : Règlement pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12.6 Servitude Vieux Clocher 2022-03-R12187

ATTENDU QUE les eaux usées traitées provenant de la Coopérative du Vieux Clocher seront déversées dans le fossé longeant le lot 4 738 929;

ATTENDU QUE la municipalité devra procéder à l'excavation d'un fossé entre le lot 4 738 929 et le lot 4 741 539;

ATTENDU QUE la municipalité sera responsable de l'entretien dudit fossé;

EN CONSÉQUENCE, Sylvie Leclair appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu qu'en cas de problématique environnementale la municipalité s'engage à prendre les mesures nécessaires afin de corriger tout problème qui pourrait survenir.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**12.7 Demande de subvention culture MRCVG
2022-03-R12188**

Hugo Carle appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à effectuer une demande d'aide financière auprès de la MRCVG pour le projet de création de fascicules patrimoniales et de signer tous les documents relatifs à cette demande.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13. VARIA

14. Correspondances

**14.1 Demande d'appui – Ville de Maniwaki – Étude pour la construction d'un 2^e pont sur la rivière Désert
2022-03-R12189**

Mélanie Renaud appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'appuyer la Ville de Maniwaki dans sa demande au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel de réaliser une étude pour la construction d'un 2^e pont sur la rivière Désert dans la Ville de Maniwaki.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**14.2 Demande d'appui – MRCVG – Demande au ministère des Transports (MTQ) – Budgets spéciaux dédiés à la route 105 et à l'autoroute 5
2022-03-R12190**

Gilles Courchaine appuyé de Yves Morin propose et il est résolu d'appuyer la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande au MTQ que des budgets spéciaux, hors programmation régulière, soient dédiés aux travaux requis pour l'amélioration de l'état de la route 105 et la réalisation du projet de prolongement de l'autoroute 5.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**14.3 Demande d'appui – MRCVG – Adoption projet pilote de gouvernance locale en santé et services sociaux
2022-03-R12191**

Linda Lirette appuyée de Mélanie Renaud propose et il est résolu d'appuyer la MRC Vallée-de-la-Gatineau dans sa démarche d'adoption du projet pilote de gouvernance locale en santé et services sociaux de la MRCVG, tel que présenté, pour dépôt au gouvernement du Québec ainsi que de réitérer la demande de rencontre adressée au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, pour présentation dudit projet.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**14.4 Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
2022-03-R12192**

Considérant que le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

Considérant que le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Considérant qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres, dont CAP Santé Outaouais dans notre région, lancent le 13 mars 2022 leur **Campagne de promotion de la santé mentale** sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE**;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et CAP Santé Outaouais offrent au cours de la Campagne de nombreux outils et des ateliers favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année;

Considérant que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

En conséquence, le conseil municipal du 7 mars 2022 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la Campagne de promotion de la santé mentale en Outaouais sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE** – www.capsante-outaouais.org.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

14.5 Demande d'appui Tricentris 2022-03-R12193

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu de supporter le changement de désignation de statut légal de l'organisme Tricentris.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

15. Autres correspondances

16. Parole au public et période de questions

17. Levée de l'assemblée 2022-03-R12194

Hugo Carle appuyé de Yves Morin propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h25.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Nathalie Lewis Directrice générale
Greffière-trésorière